



Escroquerie de la carte bancaire

Par **Korçari**, le **30/04/2020** à **09:08**

Bonjour. Voici mon petit problème.

J'ai été arnaqué de ma carte bleue en été 2018. J'ai porté plainte à la gendarmerie. Moi j'ai été remboursé par la banque. Mais la gendarmerie m'appelle hier pour me dire que ils ont trouvé la personne qui a utilisé ma carte de crédit pour des achats sur internet. Le soucis c'est que il s'agit de quelqu'un de la famille. J'aimerais savoir quel pénalité aurait la personne.

On m'a parlé de forclusion !!!

Merci d'avance

Par **miyako**, le **30/04/2020** à **14:54**

Bonjour,

vous pouvez retirer votre plainte ,mais rien n'oblige le parquet à ne pas poursuivre l'interessé.

Amicalement vôtre

suji KENZO